

DEMANDE DE BOURSE NATIONALE DE LYCEE

FICHE D'AUTO-EVALUATION DESTINEE AUX FAMILLES

Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

- 1) Les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur l'avis d'imposition 2017 sur les revenus de 2016.
En cas de modification substantielle de votre situation entraînant une diminution de ressources en 2017, le revenu fiscal de référence inscrit sur l'avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017 pourra être pris en compte.
- 2) Les enfants à charge : le nombre d'enfants mineurs ou en situation de handicap et le nombre d'enfants majeurs célibataires à votre charge.

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant (attention, ce barème est provisoire, il est susceptible d'évoluer en 2018-2019) :

| Nombre d'enfants à charge | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 ou plus |
|--------------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-----------|
| Plafond de revenus à ne pas dépasser | 17 827 | 19 197 | 21 939 | 25 368 | 28 795 | 32 910 | 37 023 | 41 138 |